

# MOTOCROSS

## REGLEMENT PARTICULIER 2024

CHAMPIONNAT DE FRANCE  
MOTOCROSS FEMMININ

1 8 MARS 2024



MOTO-CLUB: Motocross de l'Oisans

N° D'ÉPREUVE FFM: 108

E-MAIL: motocross.oisans38@gmail.com

DATE: 09/06/2024

TÉLÉPHONE: 0621280173

LIEU: Bourg d'oisans

ORGANISATEUR TECHNIQUE: Motocross de l'Oisans

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

### ARTICLE 1 | ASSURANCE

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

### ARTICLE 2 | LISTE DES OFFICIELS

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronométrateurs, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course	Duvert Phillippe	Licence: 214674
Délégué FFM (Président de jury)	Lainey Cyrille	Licence: 103761
Membre du Jury	Duvert Sylvie	Licence: 244014
Membre du Jury	Comas Christophe	Licence: 007077
Commissaire technique responsable	Blanchot Hubert	Licence: 252620
Responsable du chronométrage	Segouin Eliane	Licence: 022141

### ARTICLE 3 | DÉTAIL DES CATÉGORIES

#### MX FÉMININ SCRATCH

Age ----- 15 ans minimum  
Licences ----- NCO / Inter / LUE  
Cylindrée ----- Classes 2, 3 & 4  
Plaques ----- Numéro blanc sur fond bleu

#### MX FÉMININ 125

Age ----- De 13 à 20 ans\*  
Licences ----- NCO / Inter / LUE / NJ  
Cylindrée ----- 125cc 2T  
Plaques ----- Numéro blanc sur fond bleu

\*Les pilotes ne devront pas avoir 21 ans au cours de l'année.

#### Primes d'arrivée :

Place	Primes	Place	Primes	Place	Primes	Place	Primes
1 <sup>er</sup>	160 €	6 <sup>ème</sup>	100 €	11 <sup>ème</sup>	67 €	16 <sup>ème</sup>	55 €
2 <sup>ème</sup>	140 €	7 <sup>ème</sup>	90 €	12 <sup>ème</sup>	65 €	17 <sup>ème</sup>	52 €
3 <sup>ème</sup>	130 €	8 <sup>ème</sup>	82 €	13 <sup>ème</sup>	63 €	18 <sup>ème</sup>	50 €
4 <sup>ème</sup>	120 €	9 <sup>ème</sup>	76 €	14 <sup>ème</sup>	60 €	19 <sup>ème</sup>	47 €
5 <sup>ème</sup>	110 €	10 <sup>ème</sup>	70 €	15 <sup>ème</sup>	58 €	20 <sup>ème</sup>	45 €



**ARTICLE 4 | CONTRÔLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES****Contrôles administratifs :**

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter :

- sa licence FFM de la saison en cours ;
- son CASM (ou Guidon d'Or selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition).

Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

**Contrôles techniques :**

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motocycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

**ARTICLE 5 | RÉCLAMATIONS**

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite le démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 € pour les 2T et 150 € pour les 4T, qui sera restitué si la réclamation est reconnue fondée.

**ARTICLE 6 | MÉDICALISATION DE LA MANIFESTATION**

Nom du responsable médical ... Damien Matthieu

Nombre de secouristes ..... 4

Hôpital le plus proche ..... CHU Grenoble

Nombre d'ambulance(s) ..... 1

Temps de trajet (en min) ..... 50 min

**ARTICLE 7 | LE SITE DE PRATIQUE****Accès :**

Nom du site ..... Circuit de la Catonne

Adresse ..... Chemin de la catonne, 38520

**Caractéristiques :**

Longueur du circuit ..... 1555 m

Largeur minimum de la piste ..... 6 m

Largeur de la grille ..... 30 m

Longueur de la ligne droite de départ ..... 80 m

Nombre d'OCP\* ..... 19

\*Officiels Commissaires de Piste

**CAPACITÉ MOTO:**

Pendant les essais : 40

En manche : 40



- **Rappel** : l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.
- En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.

**VISA DU MOTO-CLUB**

DATE: 27/01/2024

**VISA DE LA LIGUE**

DATE: 21 MARS 2024

LIGUE MOTOCYCLISTE  
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES  
Z.A. 18 Chemin de l'Île Neuve  
26600 LA ROCHE DE GLUN  
Tél : 04 75 55 22 50

**VISA DE LA FFM**

DATE: 27/03/2024

NUMÉRO: 24/0357

MOTO  
FÉDÉRATION  
FRANÇAISE

74 Avenue Parmentier  
75011 PARIS  
01 49 23 77 00  
ffm@ffmoto.org  
ffmoto.org



# MOTOCROSS

## REGLEMENT PARTICULIER 2024 MIX SOLO / SIDE-CAR / QUAD

1 8 MARS 2024



**MOTO-CLUB:** Motocross de l'oisans

**N° D'ÉPREUVE FFM:** 108

**E-MAIL:** motocross.oisans38@gmail.com

**DATE:** 09/06/2024

**TÉLÉPHONE:** 0621280173

**LIEU:** Bourg d'Oisans

**ORGANISATEUR TECHNIQUE:** Motocross de l'oisans

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

### ARTICLE 1 | ASSURANCE

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

### ARTICLE 2 | LISTE DES OFFICIELS

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronomètres, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course	Duvert Philippe	Licence : 214674
Président du Jury ou Arbitre*	Caillat jean-pascal	Licence : 031733
Membre du Jury	Comas Christophe	Licence : 007077
Membre du Jury	Lainey Cyrille	Licence : 103761
Commissaire technique responsable	Dubois-Paganon madeleine	Licence : 142851
Responsable du chronométrage	PERRET Bénédicte	Licence : 263476

\* Selon la réglementation en vigueur dans la Ligue, le Jury d'une compétition motocycliste peut être formé soit d'un organe collégial composé de deux ou trois membres dont un Président, soit d'une personne unique dénommée Arbitre.

### ARTICLE 3 | DÉTAIL DES CATÉGORIES

NOM DE LA CATÉGORIE	AGE MINI	AGE MAXI	CYLINDRÉE	TARIF ET DESCRIPTION
Mx2	15 ↑ ↓		100-150 cc 2T	55 €
Mx2	13		175-250 cc 4T	55 €
85cc	9	15	66-85 cc	45 €



**ARTICLE 4 | CONTRÔLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES**

**Licences à la journée :**

Des licences à la journée (LJA) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation :

NON  OUI (78 € pour les licences payées au préalable sur l'intranet FFM / 95 € si elle est prise sur place)

Les participants devront également présenter un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition daté de moins d'un an, disposant du cachet du médecin et sa signature.

**Contrôles administratifs :**

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter :

- sa licence FFM de la saison en cours ;
- son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition).

Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

**Contrôles techniques :**

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motorcycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

**ARTICLE 5 | RÉCLAMATIONS**

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite le démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 € pour les 2T et 150 € pour les 4T, qui sera restitué si la réclamation est reconnue fondée.

**ARTICLE 6 | MÉDICALISATION DE LA MANIFESTATION**

Nom du responsable médical ... Damien Matthieu

Nombre de secouristes ..... 4

Hôpital le plus proche ..... CHU Grenoble

Nombre d'ambulance(s) ..... 1

Temps de trajet (en min) ..... 50 min

**ARTICLE 7 | LE SITE DE PRATIQUE**

**Accès :**

Nom du site ..... Circuit de la Catonne

Adresse .....

**Caractéristiques :**

Longueur du circuit ..... 1555m

Largeur minimum de la piste ..... 6 m

Largeur de la grille ..... 30 m

Longueur de la ligne droite de départ ..... 80 m

Nombre d'OCP\* ..... 19

\*Officiels Commissaires de Piste

**CAPACITÉ MOTO :**

Pendant les essais : 40.

En manche : 40.

**CAPACITÉ QUAD OU SIDE-CAR :**

Pendant les essais : 30.

En manche : 30.



- **Rappel :** l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.
- En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.

**VISA DU MOTO-CLUB**

DATE: 25/02/2024

**VISA DE LA LIGUE**

DATE: 21 MARS 2024

LIGUE MOTOCYCLISTE  
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES  
Z.A. 18 Chemin de l'Île Neuve  
26600 LA ROCHE DE GLUN  
Tél 04 75 55 22 50

**VISA DE LA FFM**

DATE: 27/03/2024  
NUMÉRO: 24/0357



74 Avenue Parmentier  
75011 PARIS  
01 49 23 77 00  
ffm@ffmoto.org  
ffmoto.org



## samedi 08 juin 2024

catégorie	detail	debut	fin	durée
MXF / LIGUE	contrôle administratif / technique	15h00	20h00	5h00
MXF	visite du circuit	16h00		N/A
MXF	briefing des pilotes	19h30		N/A

## dimanche 09 juin 2024









LIGUE	contrôle administratif / technique	6h30	8h00	1h30
	briefing des Commissaires	7h30	8h00	30 min
MX2 groupe A	essai libre + chrono	8h05	8h25	5 min + 15 min
MXF groupe A	essai libre	8h30	8h50	20 min
MXF groupe A	test depart	8h55	9h00	5 min
MXF groupe B	essai libre	9h10	9h30	20 min
MXF groupe B	test depart	9h35	9h40	5 min
85 cc	essai libre + chrono	9h45	10h05	5 min + 15 min
MX2 groupe B	essai libre + chrono	10h10	10h30	5 min + 15 min
MXF groupe A	essai chrono	10h35	10h55	20 min
entracte				
MXF groupe B	essai chrono	11h10	11h30	20 min
MX2 groupe A	manche 1	11h35	11h55	20 min
repas 11h55-13h00				
85 cc	manche 1	13h00	13h20	15 min + 1 tour
MX2 groupe B	manche 1	13h25	13h45	15 min + 1 tour
arrosage 15 min				
MXF	tour reconnaissance	13h50	14h00	10 min
MXF	manche 1	14h00	14h30	20 min + 2 tour
MX2 groupe A	manche 2	14h35	14h55	15 min + 1 tour
85 cc	manche 2	15h00	15h20	15 min + 1 tour
arrosage 10 min				
MXF	tour reconnaissance	15h30	15h40	10 min
MXF	manche 2	15h40	16h10	20 min + 2 tour
MX2 groupe B	manche 2	16h15	16h35	15 min + 1 tour
MXF	remise des prix	16h35		
85 cc	remise des prix	16h50		
MX2 groupe A	remise des prix	17h05		
MX2 groupe B	remise des prix	17h20		

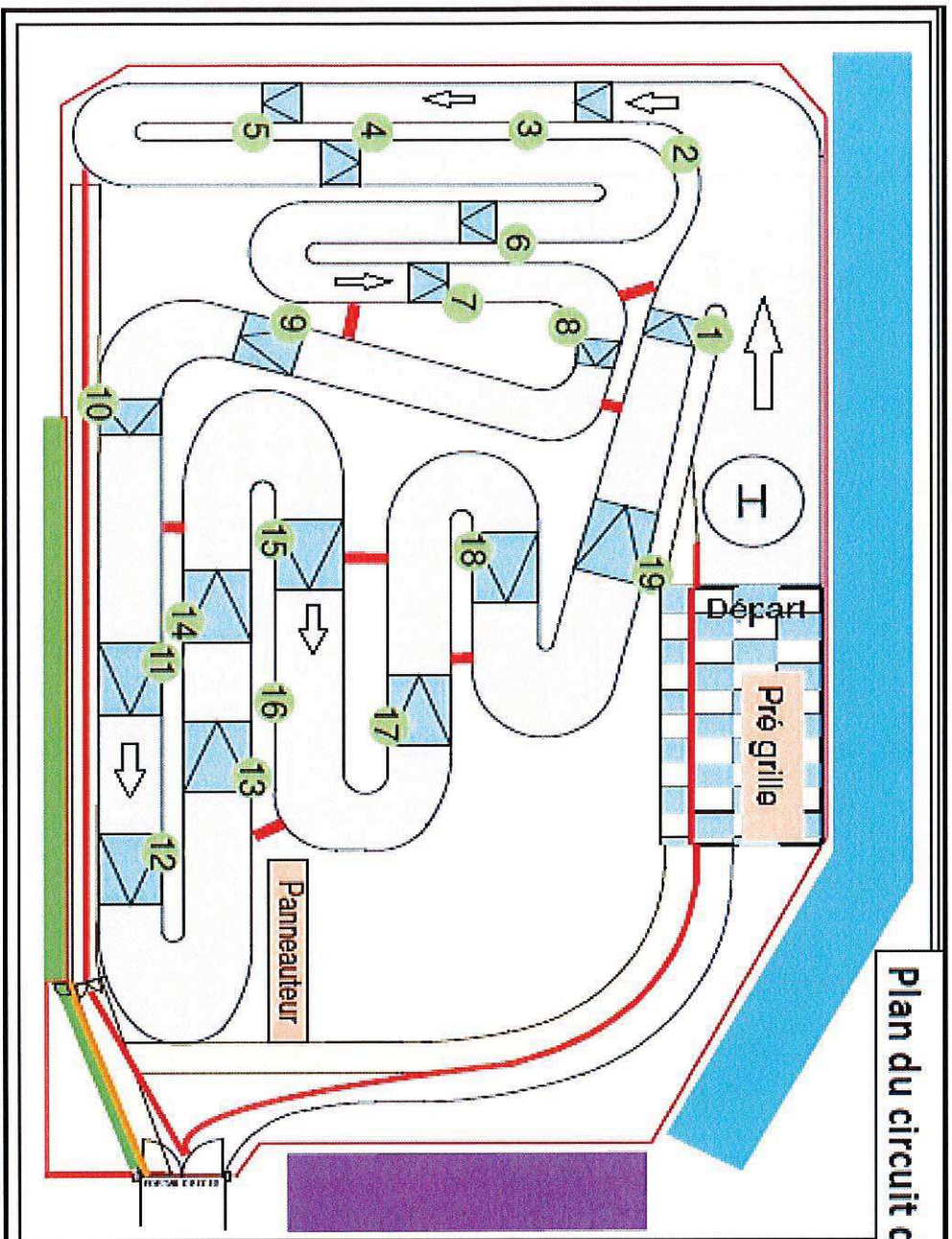
# Plan du circuit de moto cross de Bourg d'Oisans

Longueur du tracé: 1555 ml

Mise à jour: 23/06/22

### Légende

	Accès pompiers
	Barrière manifestation
	Zone spectateurs 1
	Zone spectateurs 2
	Zone hélicoptère
	Parc pilotes
	Poste commissaire
	Poste de secours



Le 04/07/2022

